

Terrorisme : c'est l'heure des décisions **Combien d'attentats faudra-t-il pour adapter notre droit ?**

Combien de morts faudra-t-il pour ouvrir les yeux ?

Emmanuel Macron ne prend pas la mesure de la menace terroriste : depuis son élection, la barbarie islamiste nous a frappés à cinq reprises à Levallois-Perret, Marseille, Carcassonne/Trèbes, Paris et Strasbourg.

Depuis 2012, la barbarie islamiste a déjà fait 255 victimes sur notre sol. Sur les 32 terroristes qui ont frappé la France, les deux tiers étaient fichés pour radicalisation (20) et un tiers d'entre eux de nationalité étrangère (11). 90% étaient connus des services de police pour des faits de délinquance.

La naïveté coupable d'Emmanuel Macron

Emmanuel Macron s'est toujours opposé à la déchéance de nationalité et à la mise en rétention de sûreté des individus fichés les plus dangereux. Il a sorti la France de l'état d'urgence. Cette naïveté coupable se double même d'une excuse sociale du terrorisme (Christophe Castaner avait évoqué « la désespérance dans certains quartiers » le 27 mars 2018 et Emmanuel Macron « des jeunes à qui la République n'a rien proposé » le 13 avril 2018). Les bourreaux ne sont pas des victimes.

Adaptons notre droit à la lutte antiterroriste, pas l'inverse

Face à la barbarie islamiste, notre main ne doit plus trembler. Il faut adapter notre droit à la lutte antiterroriste, et non l'inverse. La liberté des islamistes s'arrête là où commence la sécurité des Français. Nous sommes conscients de la gravité de la situation et de l'ampleur des changements juridiques et des moyens budgétaires que nous devons engager pour éradiquer l'islamisme. Nous devons enfin livrer bataille contre cet intégrisme qui nous a déclaré la guerre.

Emmanuel Macron souhaite réviser notre Constitution sur des questions qui n'intéressent pas fondamentalement les Français (mode de scrutin, réforme du Conseil supérieur de la magistrature...). Qu'il la réviser pour répondre aux véritables sujets de préoccupation des Français, à commencer par leur légitime demande de protection.

La rétention administrative des individus fichés pour radicalisation les plus dangereux

Aujourd'hui « le haut du spectre » du Fichier des signalements pour la prévention de la radicalisation à caractère terroriste (FSPRT) représente de l'ordre de 4000 individus sur un total de 20 500. De surcroît, Nicole Belloubet avait indiqué en juin 2018 que 450 détenus radicalisés sortiraient de prison d'ici fin 2019. Nous ne pouvons pas les laisser dans la nature en attendant qu'ils passent à l'acte.

Notre arsenal juridique doit être enrichi d'un nouvel outil : la rétention administrative antiterroriste. Les individus fichés les plus dangereux doivent être mis hors d'état de nuire. A plusieurs reprises, les parlementaires des Républicains ont déposé des propositions de loi ou des amendements pour permettre au ministre de l'Intérieur de prononcer « l'assignation dans un centre de rétention de tout individu à l'égard duquel il existe des raisons sérieuses de penser qu'il constitue, par son comportement, une grave menace pour la sécurité nationale » pendant six mois renouvelable, en prévoyant l'intervention du juge des libertés et de la détention. Cette mesure a été proposée par Laurent Wauquiez il y a trois ans. Après s'être montré sceptique, Manuel Valls y a apporté son

soutien. Nous sommes par ailleurs favorables à l'extension de la rétention de sûreté aux crimes et délits terroristes.

Dans une tribune publiée le 19 novembre 2015 dans *Le Figaro*, le philosophe Pierre Manent défendait déjà « des mesures significatives contre (...) l'ennemi intérieur » qui « devront toucher un nombre important de personnes coupables ou seulement suspectes ». Il faut nous sortir de cette « mortelle défaillance collective, incapables de ne rien changer à la conduite de notre vie même pour la sauver ».

Dans une tribune du 29 mars 2018 dans *Le Figaro*, Morgane Dauray-Fauveau, professeur des universités en droit, et Charles Prats, magistrat, ont indiqué que l'internement préventif d'individus fichés S était possible « au cas par cas » : « les décideurs politiques apparaissent aujourd'hui fondés à demander une revue exhaustive des risques concernant chacun des milliers d'individus fichés pour radicalisation islamiste et, le cas échéant, leur traitement judiciaire ou administratif en urgence. »

L'expulsion des individus fichés de nationalité étrangère

Plus de 3000 individus fichés pour radicalisation à caractère terroriste sont de nationalité étrangère. Ils doivent être systématiquement expulsés du territoire pour « menace à l'ordre public ». Quant à ceux des individus fichés pour radicalisation les plus dangereux détenteurs d'une double nationalité, ils doivent être déchus de la nationalité française et expulsés. Rejoindre les milieux islamistes et professer la haine de la France, c'est renoncer de soi-même à la citoyenneté française. Le gouvernement s'est targué de n'avoir expulsé que 20 étrangers radicalisés en 2017, soit de l'ordre de 0,7%.

La création d'un délit d'incitation à la haine de la France

L'incitation à la haine de la France doit devenir un motif suffisant pour exclure des étrangers de l'entrée ou du séjour dans notre pays. Nul n'est tenu de demeurer en France s'il la déteste.

La banalisation de la haine de la France doit être prise au sérieux. La francophobie est en train de gangréner certains quartiers.

Pour rappel, notre Code pénal prévoit déjà l'incitation à la haine raciale.

Le délit de consultation de sites djihadistes prévoyait de sanctionner de deux ans de prison et 30 000 euros d'amende « le fait de consulter de manière habituelle, sans motif légitime, un service de communication au public en ligne faisant l'apologie ou provoquant à la commission d'actes de terrorisme et comportant des images ou représentations d'atteintes volontaires à la vie ». Il a été censuré par le Conseil constitutionnel le 15 décembre 2017 qui considère qu'il représente une « atteinte à la liberté de communication ».

La consultation des sites pédopornographiques est pourtant sanctionnée de deux ans de prison et 30 000 euros d'amende depuis 1998 (article 227-23 du Code pénal).

Le rétablissement de l'état d'urgence

A la fois en ce qui concerne les perquisitions (l'autorisation d'un juge est désormais obligatoire) et le périmètre des assignations à résidence (étendu à la ville de résidence de l'individu suspect), la sortie de l'état d'urgence a abaissé le niveau de protection des Français. Il faut donc le rétablir et le renforcer. Israël a déclenché l'état d'urgence il y a 70 ans et n'en est jamais sorti compte tenu de la persistance de la menace terroriste. La priorité est de rétablir la sécurité des Français.

Depuis la sortie de l'état d'urgence, il y eu seulement 67 perquisitions antiterroristes (au 19 octobre 2018) contre 4600 perquisitions administratives sous l'état d'urgence. Il y a eu seulement 70 assignations à résidence dont 36 encore en vigueur (au 19 octobre 2018) contre 750 sous l'état d'urgence. Et il y a eu 5 fermetures de mosquées salafistes dont seulement 2 encore en vigueur (au 19 octobre 2018) alors qu'il en existe au moins une centaine.

L'interdiction du retour des djihadistes

Christophe Castaner avait déclaré le 25 mars 2018 : « 258 adultes Français sont en Syrie et susceptibles de revenir. Il vaut mieux les accueillir, les suivre, les emprisonner lorsque des actes criminels ont été commis, pour faire en sorte que l'on puisse identifier le risque. » Ceux qui sont partis faire le djihad ont trahi la France. Leur place n'est pas en France. Qu'ils soient jugés sur place. Peu nous importe leur sort.

Emmanuel Macron multiplie les annonces : qui payera ?

Il faut réduire la dépense publique pour réduire durablement les impôts et les charges

Emmanuel Macron a fait de nouvelles annonces pour répondre à « l'état d'urgence économique et sociale » (le 18 janvier 2016, François Hollande avait déjà déclaré : « il y a aussi un état d'urgence économique et social à proclamer »).

- **SMIC** : « le salaire d'un travailleur au SMIC augmentera de 100 € par mois dès 2019 sans qu'il en coûte un euro de plus pour l'employeur », a promis Emmanuel Macron. **Mais il ne s'agirait pas d'une hausse du SMIC mais de la prime d'activité. Tous les salariés au SMIC ne sont donc pas concernés** : par exemple, un couple sans enfants touchant chacun le SMIC n'en bénéficiera pas ; un salarié à mi-temps au SMIC n'en bénéficiera pas. Par ailleurs, seul 1 salarié sur 10 est au SMIC. Les classes moyennes sont oubliées.
- **Prime de fin d'année** : le président de la République a également demandé « à tous les employeurs qui le peuvent » de verser « une prime de fin d'année à leurs employés » qui elle aussi sera sans impôt ni charge. « Malheureusement **beaucoup d'entreprises ne seront pas en mesure de verser une prime** », a regretté François Asselin, président de la Confédération des petites et moyennes entreprises (CPME).
- **Suppression « en 2019 » de la hausse de la CSG subie cette année par les retraités « pour ceux qui touchent moins de 2000 euros par mois »**. « L'effort qui leur a été demandé était trop important et n'était pas juste. » Depuis un an, les Républicains critiquent ce matraquage fiscal des retraités foncièrement injuste.
- **Heures supplémentaires « sans impôt ni charges dès 2019 »**. Emmanuel Macron annonce donc une défiscalisation et non plus simplement une désocialisation des heures supplémentaires. A plusieurs reprises, les Républicains ont appelé à mettre en œuvre cette mesure.
- **Une concertation nationale** pour bâtir le socle d'un « nouveau contrat pour la nation ».
- Dans le cadre de ce débat, Emmanuel Macron a également déclaré : « **Je veux aussi que nous mettions d'accord la nation avec elle-même sur ce qu'est son identité profonde, que nous abordions la question de l'immigration. Il nous faut l'affronter.** » Il est paradoxal de proposer un débat sur l'immigration alors même qu'Emmanuel Macron vient d'approuver le Pacte mondial sur les migrations en catimini, sans même avoir daigné organiser un débat parlementaire.

En comptabilisant la moindre recette de l'annulation des hausses de taxes sur les carburants et le chauffage (4 milliards d'euros) et les mesures déjà annoncées par Edouard Philippe sur le chèque énergie et la prime à la conversion (500 millions d'euros), la facture est donc bien supérieure à 10 milliards d'euros.

La France va devoir « sans doute creuser le déficit public, de manière strictement temporaire », pour financer les mesures annoncées par Emmanuel Macron, a estimé mardi Richard Ferrand, en assurant qu'il serait revenu sous les 3% du PIB en 2020. Pierre Moscovici, Commissaire européen aux affaires économiques, a déclaré que la Commission européenne « suivra avec attention l'impact des annonces faites par le président ».

Pour rappel, **le déficit public va augmenter l'année prochaine pour la première fois en 10 ans**. Il était déjà prévu qu'il passe de 2,6% à 2,8%. Avec les promesses d'Emmanuel Macron, il devrait dépasser les 3%.

Les dépenses publiques ont déjà augmenté de plus de 20 milliards d'euros cette année et devaient augmenter encore de 24 milliards l'année prochaine, ce qui fait + 44 milliards d'euros en 2018-2019, plus encore que sous François Hollande.

« Il n'y a pas quelque chose qui vous a marqué dans le discours d'Emmanuel Macron ? Pas un mot sur le financement des mesures annoncées... Pas un mot sur des mesures d'économies sur le gaspillage de l'argent public... Ma crainte, c'est que **les primes d'aujourd'hui ne soient les impôts de demain. Qui finance ? Qui paie ? S'il n'y a pas d'économies sur la dépense publique, ce seront les Français qui paieront.** La seule façon de redonner durablement du pouvoir d'achat aux Français, c'est de baisser la dépense publique afin de baisser les impôts et les taxes. » Laurent WAUQUIEZ

Le 9 octobre 2018, les Républicains ont détaillé un plan de réduction de la dépense publique de 20 milliards d'euros par an avec un objectif : libérer les Français du fardeau fiscal qui pèsent sur eux. Pour baisser durablement les impôts, les taxes et les charges, il faut avoir enfin le courage de réduire la dépense publique.

1. Porter progressivement le temps de travail à 39 heures par semaine dans la fonction publique et diminuer les effectifs (2,4 milliards d'euros d'économies la première année, 10,6 milliards d'euros par an à terme), avec suppression de la surrémunération des temps partiels (800 millions) et instauration de 3 jours de carence en équité avec les salariés du privé (400 millions) ;
2. Baisser le train de vie de l'État en rationalisant le parc immobilier public (1 milliard), en optimisant les achats publics (500 millions), en accélérant la digitalisation des administrations (500 millions) et en vendant la moitié du parc automobile administratif (500 millions) ;
3. Réformer les retraites en alignant le mode de calcul du public sur le privé et en supprimant les régimes spéciaux, ce qui générera des économies de gestion (1 milliard la première année, 5 milliards par an à terme) ;
4. Améliorer la prévention santé (300 millions), développer les parcours de soin et l'e-santé (1 milliard la première année et 5 milliards par an à terme) ;
5. Sortir de l'assistanat et valoriser le travail par une aide sociale unique (5 milliards sur les seuls coûts de gestion). Il existe aujourd'hui 47 aides sous conditions de ressources dont le coût avoisine 100 milliards d'euros.
6. Responsabiliser les bénéficiaires de la santé gratuite (CMU-C) par une participation forfaitaire (300 millions), durcir et systématiser les sanctions pour les chômeurs qui refusent de chercher un emploi (1 milliard) et réformer le régime des intermittents en luttant contre les abus (500 millions) ;
7. Lutter implacablement contre les fraudes sociale et fiscale (1 milliard) ;
8. Supprimer l'Aide médicale d'État (AME) pour ne prendre en charge que les soins d'urgence (800 millions) et conditionner à 3 ans de cotisations l'accès des étrangers aux prestations sociales : RSA, minimum vieillesse, allocations logement et allocations familiales... (2 milliards) ;
9. Réduire le financement public des syndicats (1 milliard).

Dans sa région, Laurent Wauquiez a baissé de 15% les dépenses de fonctionnement, des économies inédites et inégalées, ce qui permet de ne pas augmenter la fiscalité régionale, et même de baisser de 20% la taxe régionale sur les carburants.

Par ailleurs, nous appelons au retour au calme. « *J'ai soutenu dès le début le mouvement des gilets jaunes car ce sont des Français qui travaillent et qui sont assommés de taxes et d'impôts. Je suis allé à leur rencontre de nombreuses fois. La seule question est comment sortir de la crise. Mon souhait est que samedi prochain, il n'y ait pas de manifestations. Je ne peux pas rester silencieux quand on voit la France s'abîmer. On ne construira rien sur des décombres. On ne peut pas construire sur le chaos. Notre responsabilité, c'est l'intérêt de la France.* » Laurent WAUQUIEZ

La France doit refuser d'adopter le Pacte mondial sur les migrations

Les 10 décembre au matin, 159 pays dont la France ont approuvé, à Marrakech, le Pacte mondial sur les migrations de l'ONU. Ce texte sera adopté par une résolution de l'Assemblée générale de l'ONU le 19 décembre prochain à New York.

Depuis des années, l'immigration de masse que connaît la France est soustraite de la délibération démocratique. Ce texte envoie un message politique contraire aux intérêts de la France et à la volonté des Français. Plusieurs articles de ce Pacte sont particulièrement inquiétants.

Ce texte vise à encourager l'immigration légale :

« Nous reconnaissons qu'à l'heure de la mondialisation, elles sont facteurs de prospérité, d'innovation et de développement durable » (préambule, article 3)

« L'objectif étant de développer et de diversifier les filières de migration » (article 21)

« Faciliter l'accès aux procédures de regroupement familial des migrants » (article 21)

« Renforcer les systèmes de prestation de services accessibles aux migrants » (article 31)

« Amener le public à considérer les effets positifs qu'ont des migrations sûres, ordonnées et régulières » (article 33)

Est-il raisonnable que la France souscrive à de tels objectifs ? Notre pays peut-il accueillir toujours plus d'immigrés et les Français le veulent-ils ?

Ce texte est d'inspiration multiculturaliste :

« Promouvoir le respect mutuel des cultures, des traditions et des coutumes entre les communautés d'accueil et les migrants » (article 32)

« Appuyer les activités multiculturelles autour du sport, de la musique, des arts, des festivals gastronomiques, du bénévolat » (article 32)

Le seul argument de ses partisans semble être que ce texte est « juridiquement contraignant ».

De deux choses l'une : **soit ce texte n'a aucune portée et il est scandaleux et inutile ; soit il en a une et il est scandaleux et dangereux.**

De nombreux pays refusent d'ailleurs de l'approuver, dont la Suisse ou l'Australie.

Nous appelons à ce que la France rejette ce texte à l'occasion du vote de l'Assemblée générale de l'ONU du 19 décembre prochain.